



## DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2025 – B - 048

Séance du 26 novembre 2025

### DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA CAF DE LA CREUSE POUR LES ALSH FELLETIN ET GENTIOUX DANS LE CADRE DES FONDS PUBLICS ET TERRITOIRE

-----

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre à 17 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 13 novembre 2025.

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

**M. Jean-Luc LEGER** présente le rapport suivant :

Une demande de financement peut être effectuée auprès de la CAF de la Creuse pour les ALSH Felletin et Gentioux dans le cadre des Fonds Publics et Territoire

- Remplacement du lave-linge et sèche-linge à l'ALSH de Felletin
- Achat d'une cafetière et bouilloire pour l'ALSH de Felletin
- Achat d'un aspirateur laveur pour le réfectoire de l'ALSH de Gentioux
- Un clavier et une souris spécifiques pour ordinateur pour l'ALSH de Gentioux

BUDGET ACQUISITION		
Description	Montant HT	Montant TTC
Lave-linge	478.68 €	574,42 €
Sèche-Linge	499.17 €	599,00 €
Cafetière	78.68 €	94,41 €
Bouilloire	31.18 €	37,41 €
Aspirateur laveur	395.75 €	474.90 €
Clavier et pointeur	461.16 €	553.39 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 944.61 €</b>	<b>2 333.53 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20251126-2025\_B\_048-

PLAN DE FINANCEMENT		
CAF - FME	<b>1 866.82 €</b>	80%
CC CGS	<b>466.71 €</b>	20%
<b>TOTAL</b>	<b>2 333.53€</b>	100%

Le montant minimal des subventions accordé dans le cadre des fonds publics territoire est de 1500 euros.

Il s'agit de solliciter la CAF de la Creuse pour des subventions à hauteur de 80% du montant total du projet.

Les projets et leurs plans de financement sont joints en annexe.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **DE VALIDER** le plan de financement à 80% d'aide pour l'année 2025,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse en vue de l'obtention d'une subvention maximale pour les projets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 26 novembre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

